

**VILLE DE VIC SUR CERE**
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-12 :

Objet : Administration Générale - Approbation de la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec une association pour l'année 2025

M Philippe LETANG rappelle que la Commune est particulièrement attentive à la meilleure intégration possible de l'animal dans la ville. A ce titre en 2024, il a été mis en œuvre une convention de partenariat avec l'association « Les P'tits chats perchés » pour la stérilisation des chats sans propriétaire sur la Commune.

Il est proposé de renouveler cette convention pour 2025 en ajoutant un partenaire, le vétérinaire.

Pour mémoire, cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Les modalités proposées restent les suivantes :

- Modalités de fonctionnement : l'association est chargée d'identifier le chat par la tenue de registres, de prendre en charge sa capture, du transfert chez le vétérinaire qui pratiquera la stérilisation (opération prise en charge la Commune), puis de relâcher le chat sur son lieu de capture.
- Les périmètres de capture sont définis en concertation avec la ville et l'association. Ainsi, pour chaque campagne, un arrêté municipal précisera les modalités de capture qui sont réalisées par l'association. Les chats, ainsi identifiés au nom de la Commune, sont ensuite relâchés sur leur territoire après avoir été pris en charge par l'association pour les suites de soins. Ils relèvent du statut de « chat libre » au sens de l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime. Le nombre de chats pris en charge dans le cadre de cette convention est fixé à un maximum de 90 par an.

Afin de déterminer les engagements de chacune des parties dans le cadre de ces campagnes d'identification et de stérilisation, il est proposé la signature d'une convention entre la ville, l'association « Les P'tits chats perchés » et le cabinet de vétérinaires de Polminhac.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-32 ;

Extrait du registre des délibérations 2025

VU l'article L 211-27 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le projet de convention joint en annexe pour l'année 2025 ;

CONSIDERANT l'exposé de M Philippe LETANG ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour la stérilisation et d'identification des chats libres sauvages au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer la convention de partenariat entre la Commune, l'association « Les P'tits chats perchés » et le vétérinaire de Polminhac pour l'année 2025.

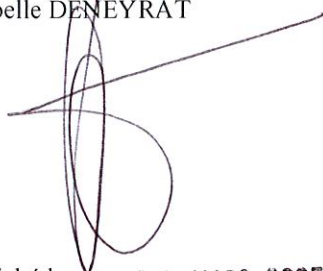
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT



Affiché le : **04 MARS 2025**

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



Extrait du registre des délibérations 2025



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle
DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul
JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC,
M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale
DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-13 :

Objet : Administration Générale – Association Petites Cités de Caractère : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Mme le Maire annonce que le Conseil d'administration Petites Cités de Caractère® de France, en date du 16 décembre 2024, a décidé d'attribuer à la commune de Vic-sur-Cère le statut de cité homologable. La commune entre donc dans le réseau et ce statut est obtenu pour 3 ans.

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil Municipal est invité à désigner un membre titulaire et suppléant qui représenteront la commune et prendront part aux travaux du réseau territorial de la commune et de l'association nationale.

Il est proposé

- Titulaire : Annie DELRIEU
- Suppléant : Isabelle MELLIN

LE CONSEIL,

VU les statuts de l'association des Petites Cités de Caractères® ;

VU les candidats aux postes de titulaire et suppléant ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de désigner Annie DELRIEU comme délégué titulaire à l'association Petites Cités de Caractères®.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de désigner Isabelle MELLIN comme délégué suppléant à l'association Petites Cités de Caractères®.

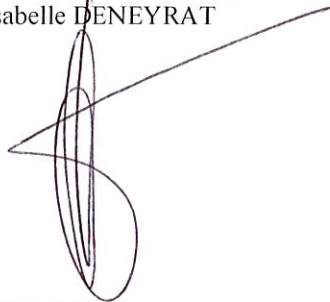
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT

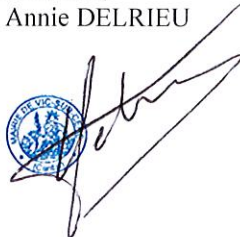


Affiché le :

04 MARS 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



**VILLE DE VIC SUR CERE**
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-14 :

Objet : Ressources humaines – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Médecine préventive : convention d'adhésion au service de médecine préventive : approbation de la convention et autorisation de signature

(→ Voir en pièce jointe le projet de convention d'adhésion et le règlement du service de médecine préventive)

Mme Le Maire rappelle aux conseillers que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

De ce fait, chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion du Cantal dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive. Aussi, il est proposé l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL,

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 452-47, L. 812-3 et L. 812-4 ;

VU la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention ;

VU le règlement de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VALIDE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : APPROUVE règlement de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal.

ARTICLE 4 : PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

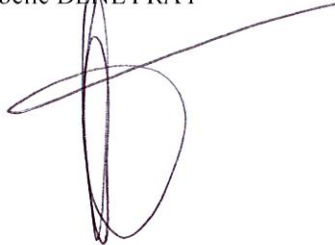
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT



Affiché le :

04 MARS 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU





**VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle
DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul
JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC,
M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale
DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-15 :

Objet : Ressources humaines – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Mme le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à des accroissement saisonniers ou temporaires d'activités pour une durée maximale de 6 ou 12 mois.

Les prévisions de recrutement pour l'année 2025 seront présentées lors du vote du budget primitif.

LE CONSEIL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, des agents contractuels correspondant aux emplois suivants :

- Maison des Eaux : régie, animation
- Camping municipal : régisseurs, saisonniers (entretien des locaux) ;
- Piscine municipale : saisonniers (surveillance des bassins, entretien des locaux, accueil du public et tenue de la régie),
- Services techniques : saisonniers (entretien des espaces verts).

ARTICLE 2 : DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités.

ARTICLE 3 : DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades occupés.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les contrats de recrutement et renouvellements éventuels.

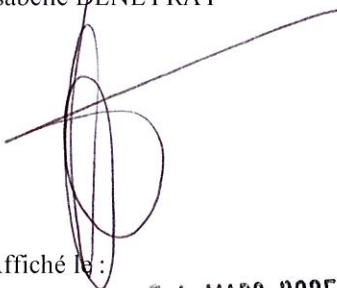
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT



Affiché le :

04 MARS 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



**VILLE DE VIC SUR CERE**
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle
DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul
JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC,
M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale
DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-16 :

**Objet : Ressources humaines – Renouvellement de contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi
compétence : Contrat Unique d'Insertion**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer, par délibération du n°2021.054 du 8 juin 2021, un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 10 juin 2021 dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent d'entretien polyvalent
- Durée hebdomadaire de travail : 28h
- Rémunération : SMIC

Ce contrat a fait l'objet de plusieurs renouvellements par périodes de 6 mois eu égard aux dispositions accordées par Pôle Emploi.

Mme le Maire propose de renouveler cet emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour une période de 6 mois, comme le permet la législation en vigueur à compter du 14 mars 2025, jusqu'au 13 septembre 2025 selon les modalités financières suivantes :

- Taux de prise en charge : 50% du smic horaire brut sur la base de 26 heures.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2021.054 du 8 juin 2021 ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE de renouveler le poste créé dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien des espaces verts, propreté urbaine, manutention (les missions seront détaillées dans une fiche de poste)
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 28h
- Rémunération : SMIC

- Taux de prise en charge : 50% du smic horaire brut (base 26 heures)

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement.

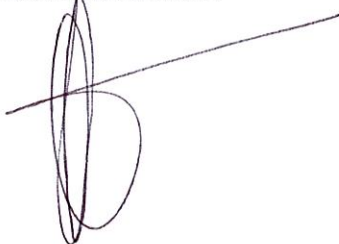
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 1

Votes Pour : 18

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT



Affiché le :

04 MARS 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



**VILLE DE VIC SUR CERE**
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laurence CHABRIER, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle
DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul
JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC,
M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Pascale
DRELON-BEC (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DENEYRAT, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025-11 :

Objet : Culture – Convention de prêt d'une exposition interactive par la médiathèque départementale : approbation et autorisation de signature
(→ Voir en pièce jointe le projet de convention)

Mme Isabelle MELLIN expose aux membres du Conseil municipal que la médiathèque départementale a développé une exposition interactive dénommée « Qui a refroidi Lemaure ? ». Dans ce cadre, le personnel de la médiathèque municipale a bénéficié d'une formation pour accueillir cette exposition et être en capacité d'en faire l'animation. Pour ce faire il convient de valider le projet de convention de prêt joint en annexe.

LE CONSEIL,

VU le projet de convention joint en annexe ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de prêt avec le Conseil départemental du Cantal de l'exposition interactive dénommée « Qui a refroidi Lemaure ? ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

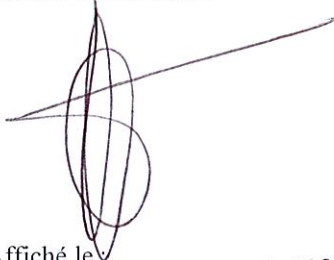
ADOpte A L'UNANIMITE :

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

La Secrétaire de séance,
Isabelle DENEYRAT



Affiché le

04 MARS 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU

